

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 juillet 2012
(convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12 h 45
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

Marché public- Travaux d'infrastructures, mobiliers urbains, éclairage public et espaces verts sur voies diverses du centre ville de Pessac (hors espaces emblématiques) - Appel d'offres- Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre d'un projet urbain d'ensemble, le centre ville de Pessac est l'objet depuis plusieurs années d'actions publiques d'aménagement d'envergure afin de requalifier, structurer et valoriser l'hyper centre d'une des communes majeures de l'agglomération en lui redonnant ses fonctions de polarité, de convergences et d'activités de commerces et services publics.

Ainsi en complément de la création du pôle intermodal de la gare ferroviaire tramway, de l'opération des espaces emblématiques et des travaux de la ZAC, dont les équipements propres sont réalisés par l'aménageur Aquitanis, un certain nombre de voies secondaires du centre ville (EPIG ZAC) sont l'objet d'une requalification générale assurée en régie directe par les services communautaires.

Dans ce contexte, les rues Marcel, Trendel, et l'amorce de la voie nouvelle Mandela notamment ont été réalisées en 2009 et 2010 sous la maîtrise d'oeuvre communautaire de la 4° circonscription de voirie.

A la suite de cette première phase de travaux sur les voies diverses du centre ville, au vues de l'avancement des constructions des îlots de la ZAC et des autres opérations dans l'hypercentre (espaces emblématiques place 5° répub lique et abords, mandat Aquitanis sur rue Cohé sud, rues Goulinat Dignac, rue Lemoine), il est nécessaire aujourd'hui de programmer la suite et la fin de la requalification des voies diverses de ce secteur dans les années à venir et ce, sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre directe communautaire (DT sud).

Pour ce faire, un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été établi par la Direction de la Commande Publique sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics (marché à bons de commande avec minimum et sans maximum).

Le dossier est consultable pour les conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique (6° étage- immeuble le Guyenne) en application des articles L 2121-12, L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'allotissement retenu est le suivant :

Lot 1 : voirie

Pour un montant minimum de 200 000€ HT

Lot 2 : équipement éclairage public

Pour un montant minimum de 35 000€ HT

Lot 3 : travaux d'aménagement paysagers espaces verts

Pour un montant minimum de 3200 €HT

Lot 4 : mobiliers urbains

Pour un montant minimum de 9000€ HT

Ces marchés seront conclus à prix unitaires, pour une période de 4 ans ferme.

Le programme indicatif des voies à traiter (pour un montant total estimé par les services communautaires à 2 538 660 € HT) comporte les rues Pujol (tronçon nord et sud : 2013), les rues Ducourt et l'achèvement de la rue Mandela (voie nouvelle reliant la rue Laugaa à l'avenue Pasteur-Jaurès : 2013) ainsi que le tronçon nord de la rue Cohé (2015, plan joint en annexe).

Tout autre besoin similaire de travaux (hors « espaces emblématiques ») à l'intérieur du périmètre (plan joint en annexe) pourra être traité dans le cadre de ce marché à bons de commande.

Les travaux, objet du présent marché, seront imputés sur le budget principal Chapitres 21/23- Article 2315- Fonction 8220- CRB TM00- programme HB18.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce marché, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- lancer la procédure d'appel d'offres ouvert sur la base d'un marché à bons de commandes dont le montant minimum global pour les 4 lots est de 247 200€ HT sur 4 ans ;
- approuver le dossier de la consultation consultable à l'immeuble le Guyenne, Direction de la Commande Publique- 6°étage ;
- autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation, et à procéder en cas d'insuccès à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Qu'il est opportun de lancer un marché de travaux d'infrastructures, mobiliers urbains, éclairage public et espaces verts sur les voies diverses du centre ville de Pessac (hors espaces emblématiques),

DECIDE

Article 1: Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2: Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres.

Article 3: Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le(s) prestataire(s) qui aura (ont) émis l(es) offre(s) économiquement la (es) plus avantageuses.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à procéder en cas d'insuccès à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 31 JUILLET 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 31 JUILLET 2012</p>
--

M. ALAIN DAVID